

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2026.

Passé en application de l'alinéa 1 du paragraphe I-1 de l'article 19 et de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 20, du règlement de la Foncière CMC SA, approuvé le 15 juillet 2025, relatif aux marchés publics de la Société Foncière CMC SA

Entre les soussignés :

LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A. ou son délégué, représentée par son Directeur Général
Mme Loubna TRICHA,

D'une part

Et,

La Société :

- Titulaire du compte bancaire (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :

- Patente n° :

- N° d'identification fiscale :

- n° de l'Identifiant commun de l'Entreprise :

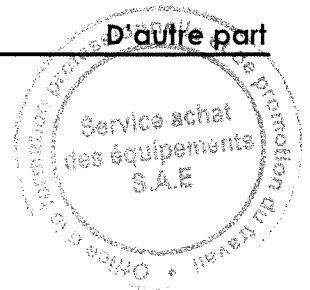
- Représentée par :

Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT



Handwritten signature and initials.

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché passé par appel d'offres simplifié a pour objet :

Acquisition, installation et mise en service des équipements Agricoles destinés aux Cités des métiers et des compétences, répartie en lots suivants :

- ✓ Lot n°1 : Techniques agricoles
- ✓ Lot n°2 : Petit outillage agricole

Il est passé en application de l'alinéa 1 du paragraphe I-1 de l'article 19 et de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 20, du règlement de la Foncière CMC SA, approuvé le 15 juillet 2025,

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A. a confié à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Formation professionnel (OFPPT) la mission globale de maîtrise d'ouvrage déléguée du programme des Cités des Métiers et des Compétences.

A cet effet, le Maître d'Ouvrage Délégué (OFPPT) agira pour l'accomplissement de la mission qui lui est confiée au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage (SOCIETE FONCIERE CMC S.A.).

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans dans le règlement de la Foncière CMC SA, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 4 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement propre de la foncière CMC SA approuvé le 15 juillet 2025.
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).



- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété.
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant Organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 174/26/DEPP du 26 Janvier 2026 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant, toutes taxes comprises, est supérieur ou égal à 2 500 000,00 DHS.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- L'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces, relatifs aux marchés publics ;

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°5 : CARACTERE DES PRIX

Les prix des prestations objet du présent marché sont fermes.

Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le Maître d'Ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°6 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix - détail estimatif, aux quantités pour les prestations réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au prestataire de services une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

ARTICLE N°7 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°8 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de

- **60 jours (Soixante jours).**



2

Handwritten initials and a signature mark.

Ce délai est incompressible, et comprend aussi bien les délais nécessaires à la procédure de franchise, de transbordement et de passage en Douane.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service dont le modèle est en annexe prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

Le délai contractuel reprend 7 jours à partir du lendemain du dépôt des équipements en question dans les locaux de l'OFPPT ;

Ce délai est celui que se réserve l'OFPPT pour la mise en œuvre des modalités de vérification de conformité technique objet de l'article 12 du présent CPS.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

L'O.F.P.P.T. s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité d'un pour mille (1/1000) du montant du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8%) du montant du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAGT.

ARTICLE N°9 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAGT est :

- **Lot n°1 : Huit mille cinq cent cinquante Dirhams (8 550,00 DH)**
- **Lot n°2 : Quatre mille huit cent cinquante Dirhams (4 850,00 DH)**

Le cautionnement provisoire reste acquis au Maître d'Ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAGT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B. : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agers à cet effet conformément à la législation en vigueur.



ARTICLE N°10 : LIVRAISON DES EQUIPEMENTS EN FAVEUR DU SITE BENEFICIAIRE

Les équipements seront livrés aux sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe. Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Si le Site Bénéficiaire est indisponible pour une livraison directe du matériel, l'OFPPPT se réserve le droit de demander au Titulaire d'effectuer le Dépôt dans un Entrepôt dédié sur le périmètre urbain de Casablanca.

Toutefois, l'acheminement des équipements vers le Site Bénéficiaire est à la charge du Titulaire.

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPPT :

- Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le responsable du centre bénéficiaire ou de l'entrepôt signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPPT de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°11 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

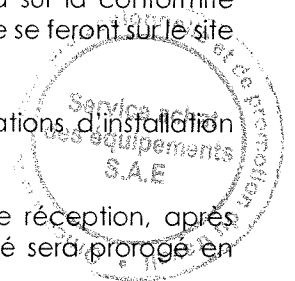
Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire.

En cas d'indisponibilité du Site bénéficiaire, les opérations de vérification de conformité technique seront effectuées dans l'Entrepôt dédié avant l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Il est bien entendu qu'en cas de livraison à l'entrepôt dédié, la vérification portera sur la conformité technique et les essais de mise en marche, tandis que l'installation et la mise en marche se feront sur le site bénéficiaire.

Une lettre d'engagement doit être signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation nécessaire après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.



Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le titulaire prend en charge les accessoires, les composants, la matière d'œuvre et toutes sujétions nécessaire à l'installation, la mise en service et aux différents essais de ces équipements.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés séance tenante par le titulaire, ceux présentant des observations doivent faire l'objet de levée de réserves dans un délai maximum de **15 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

Le titulaire remettra aux représentants du site bénéficiaire 5 exemplaires originales des bons de livraison, afin de renseigner les numéros d'enregistrement dans les livres journal et inventaire dans le site bénéficiaire et /ou l'entrepôt dédié.

ARTICLE N°12 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire ou l'Entrepôt dédié :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique ;
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ;
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés.



Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception.

ARTICLE N° 13 : FORMATION

Il n'est pas prévu de formation pour le présent marché.

ARTICLE N°14 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

1- Réception provisoire

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception.

2- Réception définitive

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.

Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'OFPPT peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.

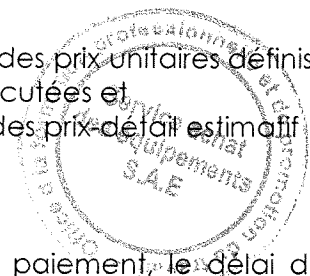
ARTICLE N°15 : MODE DE REGLEMENT

a) Mode de règlement :

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix de détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

b) Délai de règlement :

En application de l'article 78-2 de loi n°69-21 relative aux délais de paiement, le délai de règlement des paiements est fixé à 120 jours.



ARTICLE N°16 : MODALITES DE PAIEMENT

La Société Foncière CMC S.A. procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

1) Modalités de paiement pour livraison directe sur le Site bénéficiaire :

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.
- Attestation de régularité fiscale.

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

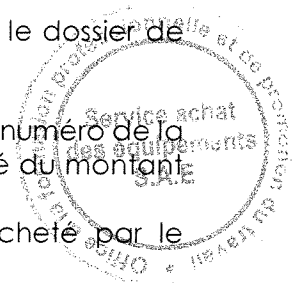
2) Modalités de paiement pour livraison sur l'Entrepôt dédié :

a) Livraison sur l'Entrepôt dédié :

- En cas de livraison dans l'entrepôt dédié, La Société Foncière CMC S.A. procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes sur la base des PVs de vérification de conformité technique et essai de marche à hauteur de 65% du montant global de la facture.

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originaux portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par le Magasinier de l'entrepôt dédié.
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique et essai de marche
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.



- Le planning prévisionnel de livraison
- Une lettre d'engagement signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation et de formation nécessaires après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

b) Livraison et acheminement vers le Site Bénéficiaire :

Le reliquat de 35% sera réglé après l'acheminement et l'installation du matériel dans le Site bénéficiaire.

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

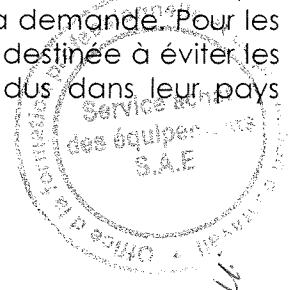
- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signés et cachetés par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement. Les paiements se feront sur la base du montant Hors Taxes, conformément aux dispositions prévues par la Code Générale des Impôts.

Dans le cas où ladite exonération n'est plus applicable, le Maître d'ouvrage paiera la TVA conformément aux règles de droit commun.

Aussi, les prestations de service réalisées pour le compte du maître d'ouvrage par une entreprise non-résidente sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 10% de ces prestations. Cet impôt est prélevé du montant desdites prestations sous forme de retenue à la source. Une copie de l'attestation du versement de cet impôt sera remise au prestataire, à sa demande. Pour les entreprises originaires de pays ayant signé avec le Maroc une convention destinée à éviter les doubles impositions, la retenue à la source est déductible des impôts dus dans leur pays d'origine.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.



ARTICLE N°17 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'OFPPT ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de la Société Foncière CMC S.A. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'OFPPT sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°18 : BREVETS

Le titulaire garantira la Société Foncière CMC S.A., contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°19 : SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n°151 du règlement de la foncière CMC SA.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.

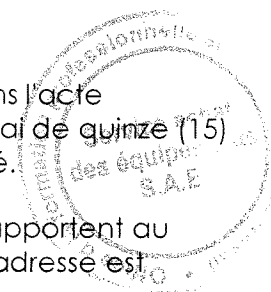
N° de lot	Items qui représentent le corps d'état principal
Lot N°1	1 et 9
Lot N°2	17 et 30

Le titulaire du marché est tenu de présenter au maître d'ouvrage les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées, dans le cas où le titulaire du marché recourt à la sous-traitance

ARTICLE N°20 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au Maître d'Ouvrage Délégué dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.



Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le Maître d'Ouvrage Délégué, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°21 : VALIDITE DU MARCHÉ

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de la Société Foncière CMC S.A. ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°22 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des plis.
Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 143 du règlement précité.

ARTICLE N°23 : GARANTIE

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.
Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de la Société Foncière CMC S.A.

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier.

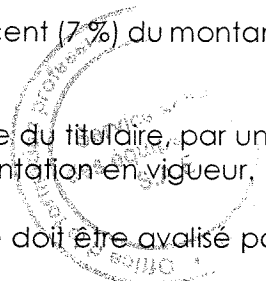
ARTICLE N°24 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue d'un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7%) du montant du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : Pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.



Handwritten initials and a signature mark.

ARTICLE N°25 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à **Une année (01)** pour les prestations objet du marché, pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de la dernière réception provisoire de ces équipements sur le Site bénéficiaire.

Le délai de garantie suscitée concerne tous les items mentionnés dans le bordereau des prix – détail estimatif, et est exigé du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

ARTICLE N°26 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE.

En application des dispositions de l'article 19 du CCAAGT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAAGT, et le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°27 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

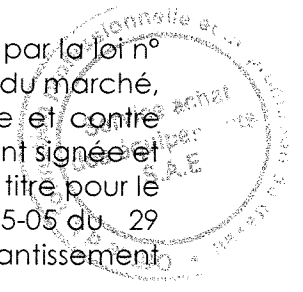
En application des dispositions de l'article 25 du CCAAGT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N° 28 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAAGT).

ARTICLE N° 29 : NANTISSEMENT

Le nantissement du présent marché se fera selon les mêmes modalités prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics. Ainsi, pour le nantissement du marché, le Maître d'ouvrage délégué remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destinée à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :



+ La liquidation des sommes dues par la Foncière CMC en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P. T ou son délégué.

+ le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégué est chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficiaire des nantissements ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé.

+ les paiements prévus au présent marché seront effectués par le PDG de la Foncière ou son délégué le cas échéant.

Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE N°30 : RESILIATION DU MARCHE.

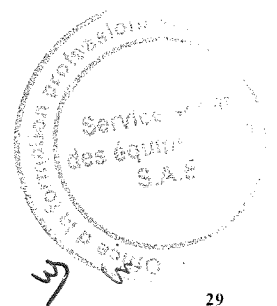
Le marché peut être résilié par la Société Foncière CMC S.A. en concertation avec l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (CCAG-T).

Article 31 : Avance

Conformément au décret n° 2-14-272 du 14 Rajab 1435 (14 Mai 2014) relatif aux avances en matière des marchés publics, le titulaire du marché n'a droit à aucune avance.

ARTICLE N°32: MESURES COERCITIVES.

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII.



CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises.

✓ **Lot n°1 : Techniques agricoles**

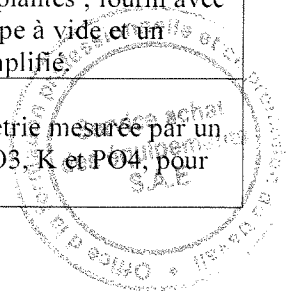
Items	Désignations et caractéristiques techniques
1	<p>Microscope binoculaire Light Led, avec système optique achromatique, grossissement 4x - 10x - 40x - 100x avec huile, lampe LED 3,6 V - 0,3 W, 230 V, 50/60 Hz.</p>
2	<p>Luxmètre professionnel Jusqu'à 400 000 Lux, avec écran digital indiquant la mesure en chiffres et par un bargraph. Le luxmètre est idéal pour la mesure de la lumière reçue (éclairage artificiel réel) à un endroit donné dans le cadre de contrôle de conditions de travail, conditions environnementales, nuisances lumineuses...</p>
3	<p>PH-Mv-T-mètre portatif Etanche avec étalonnage automatique et compensation de la température Etanche - Sonde de température intégrée pour la mesure de la température et la compensation ou correction de température Gamme : pH 0.00 à 14.00 pH Résolution : pH 0.01 Température 0.1°C / 0.1°F pH Étalonnage automatique, en 1 ou 2 points avec 2 séries de tampons mémorisés. (pH 4.01 / 7.01 / 10.01 ou pH 4.01 / 6.86 / 9.18) Alimentation par piles standards avec indicateur de batterie faible, protection contre les erreurs de mesure liées à une faible alimentation, autonomie minimale de 300 heures et arrêt automatique après une période d'inactivité.</p>
4	<p>Instrument portable EC mètre, Gamme : -Conductivité électrique (EC) : 0,00 à 20,00 mS/cm (+/- 5%) -Solides Dissous Totaux (SDT/TDS) : 0,00 à 10,00 ppt (+/- 5%) Résolution : EC : 0,01 mS/cm SDT : 0,01 ppt Température : 0,1 °C / 0,1 °F Étalonnage : Automatique à 1 point Alimentation par piles standards avec indicateur de batterie faible, protection contre les erreurs de mesure liées à une faible alimentation, autonomie minimale de 100 heures et arrêt automatique après une période d'inactivité.</p>



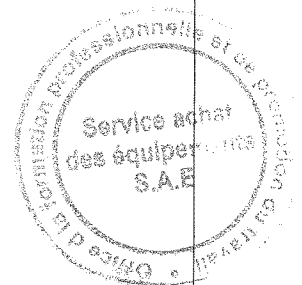
Handwritten signature or initials.

Handwritten mark or signature.

	<p>Balance électrique De précision 0,1g porte 2kg Plateau en Acier inoxydable et facile à nettoyer. Écran LCD avec rétroéclairage pour une lecture claire. Unités de mesure : Conversion : g / kg / oz / lb. 5 Type Alimentation : 220V/230V</p>
	<p>6 Thermomètre mural T° min-max.</p>
	<p>7 Réfractomètre Numérique compact, Grand écran double niveau, mesurant le taux de réfraction des liquides principalement le taux de sucre "Degré Brix", auto-extinction</p>
	<p>8 Loupe microscope 40-140x, source de lumière Led, Pixel environ 640 x 480</p>
	<p>9 Une station agro météo automatique Une station agro météo automatique 6 paramètres (Température, hygrométrie, Pluie, Rayonnement global, Vitesse et direction du vent), une centrale d'acquisition de donnée (datalogger) et équipée d'un modem GPRS intégré autorisé par l'ANRT. La station doit être avec clôture grillagée rigide de 6x6m à hauteur de 2 mètres avec mise en place de gazon. La Station Agro-Météorologique Automatique est conçu avec des matériaux résistants contre les intempéries, les UV. L'ensemble des câbles sont protégé, les connecteurs sont étanches et l'unité centrale (ou cœur électronique de la station) est confinée dans un coffret déshydraté. Alimentation avec panneau solaire, associé à sa batterie, pour assure à la station la fourniture en énergie nécessaire toute l'année. Le panneau solaire est intégré au coffret de protection et est très petit pour minimiser les risques de vols ou de casse. Les frais d'abonnement sont à la charge du prestataire pour une durée de cinq (5) ans.</p>
	<p>10 Un bac d'évaporation classe A Le bac Classe A doit être conçu en acier inoxydable de type 304 à faible teneur en carbone de jauge 18, un Bouchon de vidange d'1/2 Pouce avec raccord NPT femelle et respectant les recommandations de l'OMM (Organisation Mondiale de la Météorologie). Le bac contient 292 litres d'eau + ou - 5% (Nota : en ajoutant 29,2 litres le niveau d'eau dans le bac va augmenter de 2,54 cm). Le Bac d'évaporation Classe A comprenant : ·Un puit de tranquillisation ·Une claie support fabriquée en bois Un grillage de protection contre les animaux et les oiseaux</p>
	<p>11 Kit des tensiomètres à manomètre de différentes profondeurs Le Kit des tensiomètres à manomètre de différentes profondeurs : kit multifonctionnel peut servir à différents types de recherches réalisées avec différentes sortes de tensiomètres, pour une profondeur de 30cm, 60 cm et 90 cm ; Lecture directe du stress hydrique des plantes ; fourni avec une tarière spéciale pour installer les tensiomètres et Seringue servant de pompe à vide et un Capteur : bougie en céramique poreux. Livré avec un manuel d'utilisation simplifié.</p>
	<p>12 Analyseur de Fertilité des sols NPK Analyseur simple de macronutriments du sol basé sur le principe de (colorimétrie mesurée par un photomètre), qui donne des indications rapides et précises sur le niveau de NO₃, K et PO₄, pour mesurer les besoins en engrais. L'analyseur doit être en coffret mobile.</p>



13	<p>Chlorophylle portable Permet de réaliser des mesures rapides de la teneur en chlorophylle sans endommager les feuilles des plantes. Il est léger et compact, idéal pour les mesures sur le terrain. Il permet de déterminer la teneur en chlorophylle des feuilles, avec possibilité de transfert de données</p>
14	<p>Balance de précision 5kg Balance de précision 5kg avec : • Écran LCD rétroéclairé. • Plateau en acier inoxydable. Précision de 0.1 • Calibration externe. • Pieds réglables en hauteur. • Temps de réponse 2 à 3 secondes. • Température de fonctionnement +5°C +35°C. • Alimentation avec transformateur AC/DC 100-240V+ DC à 12V. FONCTIONS • Poids en pourcentage • Tare</p>
15	<p>Kit de mesure de la maturité des fruits Une solution complète et économique pour contrôler la maturité des fruits directement sur le terrain ou dans un laboratoire. Ce kit comprend : - Un réfractomètre pour la mesure du taux de sucre (brix) - Un pénétromètre pour la mesure de la fermeté des fruits - Un jeu de calibres de poche pour la mesure de la taille des fruits lors de la récolte - Une mallette de transport</p> <p>Livré dans une mallette de transport avec calage en mousse, ce kit peut être emmené très facilement et vous disposez donc toujours d'un matériel complet quel que soit la situation. Les instruments professionnels livrés dans ce kit sont généralistes pour s'adapter à tout type de fruits (pomme, poire, pêche, kiwi,...) et d'une bonne précision pour des résultats répétables quel que soit l'échantillon contrôlé.</p> <p>Les caractéristiques techniques des appareils : - Pénétromètre pour des mesures de 0 à 13 kg avec une lecture à 100gr. - Deux embouts de pénétration diamètre 8mm (5/16") et 10mm (7/16") - Un réfractomètre 0 à 32% avec compensation automatique de température - Un jeu de calibres 13 tailles de 30 à 90mm de diamètre</p> <p>Contenu du kit : - Un pénétromètre - 2 embouts pour pénétromètre - Une bague de protection anti-jus - Un pèle fruit - Un réfractomètre - Une pipette et un tournevis de réglage pour réfractomètre - Un jeu de calibre</p>
16	<p>Boîtes d'insectes Comprenant au moins 20 insectes par boîtes. Chaque boîte doit comprendre les principaux ravageurs des spéculations suivantes : Arboriculture; Maraîchage; Grandes cultures. La boîte doit noter des étiquettes portant toutes les informations liées à chaque insecte collecté. Les insectes,</p>



OFPPT/DAL/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

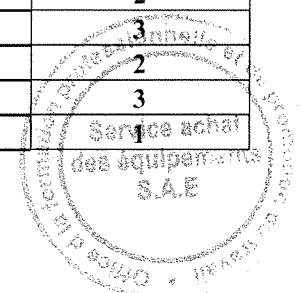
AO N°

/ 2026

	doivent être rangés et classés dans des boîtes environ 30cmx30 cm prévues à cet effet. Le classement doit être méthodique et ordonné afin de retrouver et comparer les insectes par la suite. Le classement est basé sur la classification en vigueur, c'est à dire, par Ordre, Famille, Sous-famille, Genre et espèce : 10 Guide portant sur l'identification des insectes et posters de cycle de vie de chaque insecte. Un écran tactile 43'' sur une borne portant une application portant une présentation dynamique des insectes collectés, classement, cultures attaquées, dégâts.
Composteur :	. Capacité du réservoir
17	Environ 200 Litres min, en Polyéthylène, avec accessoires.
Pour l'ensemble des articles : Le fournisseur doit fournir un présentoir du matériel sur pied incliné en inox avec affichage sur plexiglass contenant la photo du matériel et ses utilisations agricoles ainsi que la fiche de sécurité de chaque équipement. Fourniture d'un guide de fonctionnement du matériel "Impression de 10 Guides (la fourniture de matière d'œuvre est à la charge du fournisseur)	

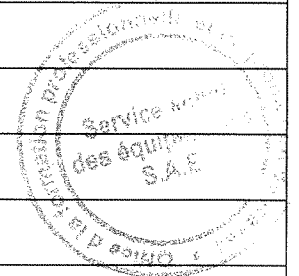
Tableau de répartition

Items	Désignations et caractéristiques techniques	CMC GUELMIM	Total
1	Microscope binoculaire	3	3
2	luxmètre professionnel	2	2
3	PH-Mv-T-mètre portatif	2	2
4	Instrument portable EC mètre,	2	2
5	Balance électrique	2	2
6	Thermomètre mural T° min-max.	2	2
7	Réfractomètre	1	1
8	Loupe microscope	1	1
9	Une station agro météo automatique	1	1
10	Un bac d'évaporation classe A	1	1
11	Kit des tensiomètres à manomètre de différentes profondeurs	2	2
12	Analyseur de Fertilité des sols NPK:	2	2
13	chlorophylle portable	2	2
14	Balance de précision 5kg	3	3
15	Kit de mesure de la maturité des fruits	2	2
16	Boîtes d'insectes	3	3
17	Composteur	1	1



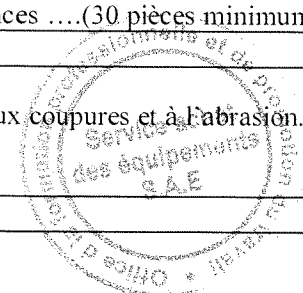
✓ **Lot n°2 : Petit outillage agricole**

Items	Désignations et caractéristiques techniques
1	Sécateur professionnel pour taille et récolte de toutes les plantes, poids 100 g + ou - 10%, lames en acier inoxydable, manche confortable, dimension : 15x48x185 (longueur x largeur x hauteur) mm + ou - 10% , lame étroite et allongée pour accès faciles aux tiges.
2	Binette avec manche en acier trempé de Dimensions : 15 cm x 6 cm + ou – 10 %. Manche entre 110 * 130 cm
3	Brouette galvanisée avec des roues pneumatiques. Capacité de 80 litre +/- 10%. Dimensions de la cuve (L x l x h) : 78 x 58x23.5 cm + ou - 10%. Idéal pour le transport des aliments, bois, fumier, herbes, céréales.... :
4	Plantoir en acier Plantoir à main en acier avec poignée ergonomique (type -pistolet ou similaire), traitement anti-corrosion -Permet de planter et repiquer facilement les plantes à racines - Peinture traitée anti-corrosion pour une excellente tenue dans le temps
5	Transplantoir En aluminium gradué
6	Greffoir En acier trempé de taille standard
7	Râteau En acier trempé avec manche de taille standard
8	Sécateurs En acier trempé a longue manche
9	Sape grand format En acier trempé avec manche
10	Sape petit format En acier trempé avec manche
11	Crochet En acier trempé avec manche
12	Bêche En acier trempé avec manche de taille standard
13	Pioche En acier trempé avec manche de taille standard
14	Pelle à sable En acier trempé avec manche de taille standard
15	Faucille En acier trempé avec manche de taille standard
16	Fourche En acier trempé avec manche, de taille : 340 x 225 x 32 mm + ou - 10%.
17	Echelle en aluminium : Transformable 2 plans avec base évasée pour une parfaite stabilité, 8 marches.
18	Scie d'élagage En acier trempé 330mm + ou - 10%.



Handwritten marks and numbers at the bottom right of the page, including the number '34' and some illegible scribbles.

Items	Désignations et caractéristiques techniques
19	Pulvérisateur à dos En plastique 16 l minimum avec piston en laiton. Pour les grandes surfaces agricoles et les jardins. Différents types de pulvérisation. Bretelles arrière ajustables.
20	Décamètre ruban Longueur : 10 m Bande flexible en acier Épaisseur : 25 mm Verrouillage automatique Prise en main confortable Protecteur de lame
21	Caisse clayette Matière polypropylène - Qualité alimentaire - Parois ajourées capacité 17 litres couleur blanche selon les normes exigées pour les produits alimentaires.
22	Cisaille à haie en acier trempé, destinée à la taille et à l'élagage de haies et de branches de diamètre moyen à important. Équipée d'un système amortisseur de chocs. Longueur totale comprise entre 500 et 600 mm ; longueur de lame comprise entre 180 et 220 mm.
23	Sceau En plastique poids 1 kg
24	Tenailles En acier allié de qualité. Mâchoires et bords de coupe brochés avec précision forgées en acier au carbone et entièrement traitées thermiquement pour une durabilité et une performance optimale. Poignées plates et tête polie laquée noire.
25	SET DE 3 PINCES UNIVERSELLE +DIAGONALE +BEC LONG
26	Kit de protection Adapté aux risques phytosanitaires répondant aux normes spécifiques de la profession. Le kit est composé de : - 1 combinaison Classic plus vert à, capuche spécial pulvérisation - 1 paire de gants nitrile vert 330 mm Norme EN 374 - 1 demi masque de protection Norme EN 140 - 2 filtres demi masque A2P3 - 1 paire de lunette masque norme EN 166
27	Arrosoir en plastique de 10L
28	Chronomètre manuel 1/100s avec 50 temps intermédiaires.
29	Cutter pour tuyau 230MM
30	Boite à outils Mécanicien 30 pièces minimum : composée d'outils fabriqués en acier incluant des clés, douilles, tournevis et pinces(30 pièces minimum)
31	Trousse de premiers soins
32	Gants de protection (paires) Paume enduite de PU, flexible et bonne sensation. Coquille HPPE, résistance aux coupures et à l'abrasion. Matière : Antistatique. Taille : standard
33	Lunette-masque



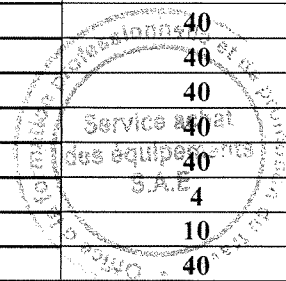
U

8 7

Items	Désignations et caractéristiques techniques
34	Ciseaux de récolte en acier trempé avec une large ouverture pour les doigts. Idéal pour couper et pour la récolter des plantes : (Longueur des ciseaux de récolte : 15 cm - Largeur de la poignée : 7 cm - Longueur de la lame : 7cm) + ou - 10%
35	Paires de Bottes en plastique : - Botte vert ultra légère. sans coquille en PVC - TAILLES : du 39 au 42 : 5 paires pointure 39; 5 paires Pointure 40; 5 paires pointure 41; 5 paires pointures : 42 - COULEURS : Vert - TIGE : en PVC vert. - Semelle PVC noir. - Doublure polyester blanc. - Résistance : Acides, bases, désinfectants, fumier, produits chimiques.
le matériel sera livré avec une proposition de design de l'espace de stockage du matériel, réparti selon la taille et l'utilité de l'article.	

Tableau de répartition

Items	Désignations et caractéristiques techniques	CMC ERRACHIDIA	CMC FES	Total
1	Sécateur professionnel	20	20	40
2	Binette avec manche	20	20	40
3	Brouette	10	10	20
4	Plantoir en acier	20	20	40
5	Transplantoir	20	20	40
6	Greffoir	20	20	40
7	Râteau	20	20	40
8	Sécateurs	10	10	20
9	Sape grand format	20	20	40
10	Sape petit format	20	20	40
11	Crochet	10	10	20
12	Bêche	20	20	40
13	Pioche	20	20	40
14	Pelle à sable	20	20	40
15	Faucille	20	20	40
16	Fourche	20	20	40
17	Echelle en aluminium :	2	2	4
18	Scie d'élagage	5	5	10
19	Pulvérisateur à dos	20	20	40
20	Décamètre ruban	5	5	10
21	Caisse clayette	50	50	100
22	Cisaille à haie	5	5	10
23	Sceau	20	20	40
24	Tenailles	20	20	40



Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

OFPPT/DAL/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

AO N°

/ 2026

Items	Désignations et caractéristiques techniques	CMC ERRACHIDIA	CMC FES	Total
25	SET DE 3 PINCES	10	10	20
26	Kit de protection	20	20	40
27	Arrosoir en plastique de 10L	20	20	40
28	Chronomètre	5	5	10
29	Cutter	5	5	10
30	Boite à outils Mécanicien 30 pièces minimum :	2	2	4
31	Trousse de premiers soins	4	4	8
32	Gants de protection (paires)	20	20	40
33	Lunette-masque	20	20	40
34	Ciseaux de récolte	20	20	40
35	Paires de Bottes en plastique :	20	20	40

LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
Lu et accepté	<p>Director de l'Approvisionnement et de la Logistique</p> <p>Par Intérim</p> <p>EL FERDOUSSI WIDAD</p>



Annexe : Spécifications techniques des fournitures proposées par les concurrents



4

5

38

6

○ **Lot n°1 : Techniques Agricoles**

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

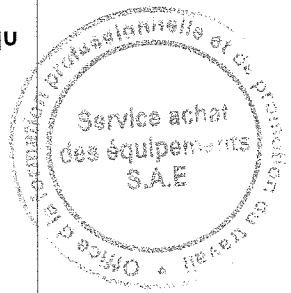
Items	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Microscope binoculaire Light Led, avec système optique achromatique, grossissement 4x - 10x - 40x - 100x avec huile, lampe LED 3,6 V - 0,3 W, 230 V, 50/60 Hz.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
2	Luxmètre professionnel Jusqu'à 400 000 Lux, avec écran digital indiquant la mesure en chiffres et par un bargraph. Le luxmètre est idéal pour la mesure de la lumière reçue (éclairage artificiel réel) à un endroit donné dans le cadre de contrôle de conditions de travail, conditions environnementales, nuisances lumineuses...	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
3	PH-Mv-T-mètre portatif Etanche avec étalonnage automatique et compensation de la température Etanche - Sonde de température intégrée pour la mesure de la température et la compensation ou correction de température Gamme : pH 0.00 à 14.00 pH Résolution : pH 0.01 Température 0.1°C / 0.1°F pH Étalonnage automatique, en 1 ou 2 points avec 2 séries de tampons mémorisés. (pH 4.01 / 7.01 / 10.01 ou pH 4.01 / 6.86 / 9.18) Alimentation par piles standards avec indicateur de batterie faible, protection contre les erreurs de mesure liées à une faible	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

OFPPT/DAL/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

AO N°

/ 2026

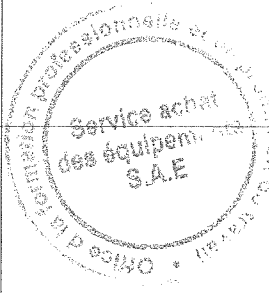
	alimentation, autonomie minimale de 300 heures et arrêt automatique après une période d'inactivité.		
4	<p>Instrument portable EC mètre,</p> <p>Gamme :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conductivité électrique (EC) : 0,00 à 20,00 mS/cm (+/- 5%) -Solides Dissous Totaux (SDT/TDS) : 0,00 à 10,00 ppt (+/- 5%) <p>Résolution :</p> <ul style="list-style-type: none"> EC : 0,01 mS/cm SDT : 0,01 ppt Température : 0,1 °C / 0,1 °F <p>Étalonnage : Automatique à 1 point</p> <p>Alimentation par piles standards avec indicateur de batterie faible, protection contre les erreurs de mesure liées à une faible alimentation, autonomie minimale de 100 heures et arrêt automatique après une période d'inactivité.</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
5	<p>Balance électrique</p> <p>De précision 0,1g porte 2kg</p> <p>Plateau en Acier inoxydable et facile à nettoyer.</p> <p>Écran LCD avec rétroéclairage pour une lecture claire.</p> <p>Unités de mesure : Conversion : g / kg / oz / lb.</p> <p>Type Alimentation : 220V/230V</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
6	<p>Thermomètre mural T° min-max.</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
7	<p>Réfractomètre</p> <p>Numérique compact, Grand écran double niveau, mesurant le taux de réfraction des liquides principalement le taux de sucre "Degré Brix", auto-extinction</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
8	<p>Loupe microscope</p> <p>40-140x, source de lumière Led, Pixel environ 640 x 480</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	
9	<p>Une station agro météo automatique</p> <p>Une station agro météo automatique 6 paramètres (Température, hygrométrie, Pluie, Rayonnement global, Vitesse et direction du vent), une centrale d'acquisition de donnée (datalogger) et équipée d'un modem GPRS intégré autorisé par l'ANRT.</p> <p>La station doit être avec clôture grillagée rigide de 6x6m à hauteur de 2 mètres avec mise en place de gazon.</p> <p>La Station Agro-Météorologique Automatique est conçu avec des matériaux résistants contre les intempéries, les UV.</p> <p>L'ensemble des câbles sont protégé, les connecteurs sont étanches et l'unité centrale (ou cœur électronique de la station) est confinée dans un coffret déshydraté, Alimentation avec panneau solaire, associé à sa batterie, pour assure à la station la fourniture en</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Caractéristique proposée :</p>	

OFPPT/DAL/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

AO N°

/ 2026

	<ul style="list-style-type: none"> • Poids en pourcentage • Tare 		
15	<p>Kit de mesure de la maturité des fruits Une solution complète et économique pour contrôler la maturité des fruits directement sur le terrain ou dans un laboratoire. Ce kit comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un réfractomètre pour la mesure du taux de sucre (brix) - Un pénétromètre pour la mesure de la fermeté des fruits - Un jeu de calibres de poche pour la mesure de la taille des fruits lors de la récolte - Une mallette de transport <p>Livré dans une mallette de transport avec calage en mousse, ce kit peut être emmené très facilement et vous disposez donc toujours d'un matériel complet quel que soit la situation. Les instruments professionnels livrés dans ce kit sont généralistes pour s'adapter à tout type de fruits (pomme, poire, pêche, kiwi,...) et d'une bonne précision pour des résultats répétables quel que soit l'échantillon contrôlé.</p> <p>Les caractéristiques techniques des appareils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pénétromètre pour des mesures de 0 à 13 kg avec une lecture à 100gr. - Deux embouts de pénétration diamètre 8mm (5/16") et 10mm (7/16") - Un réfractomètre 0 à 32% avec compensation automatique de température - Un jeu de calibres 13 tailles de 30 à 90mm de diamètre <p>Contenu du kit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un pénétromètre - 2 embouts pour pénétromètre - Une bague de protection anti-jus - Un pèle fruit - Un réfractomètre - Une pipette et un tournevis de réglage pour réfractomètre - Un jeu de calibre - Mode d'emploi 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
16	<p>Boîtes d'insectes Comprenant au moins 20 insectes par boîtes. Chaque boîte doit comprendre les principaux ravageurs des spéculations suivantes : Arboriculture; Maraîchage; Grandes cultures. La boîte doit noter des étiquettes portant toutes les informations liées à chaque insecte collecté, Les insectes, doivent être rangés et classés dans des boîtes environ 30cmx30 cm prévues à cet effet. Le classement doit être méthodique et ordonné afin de retrouver et comparer les insectes par la suite. Le classement est basé sur la classification en vigueur, c'est à dire, par Ordre, Famille, Sous-famille, Genre et espèce : 10 Guide portant sur l'identification des insectes et posters de cycle de vie de chaque insecte. Un écran tactile 43'' sur une borne portant</p>		

Handwritten marks and signatures at the bottom right of the page.

OFPPT/DAL/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

AO N°

/ 2026

	une application portant une présentation dynamique des insectes collectés. classement, cultures attaquées. dégâts.		
17	<p>Composteur : . Capacité du réservoir Environ 200 Litres min, en Polyéthylène. avec accessoires.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
<p>Pour l'ensemble des articles : Le fournisseur doit fournir un présentoir du matériel sur pied incliné en inox avec affichage sur plexiglass contenant la photo du matériel et ses utilisations agricoles ainsi que la fiche de sécurité de chaque équipement. Fourniture d'un guide de fonctionnement du matériel "Impression de 10 Guides (la fourniture de matière d'œuvre est à la charge du fournisseur)</p>			



○ **Lot n°2 : Petit outillage agricole**

N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case « Proposition du soumissionnaire » en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

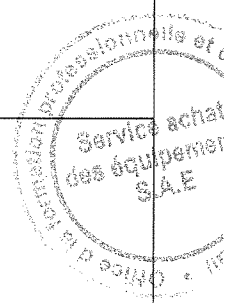
Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration » ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

Items	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Sécateur professionnel pour taille et récolte de toutes les plantes, poids 100 g + ou - 10%, lames en acier inoxydable, manche confortable, dimension : 15x48x185 (longueur x largeur x hauteur) mm + ou - 10% , lame étroite et allongée pour accès faciles aux tiges.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
2	Binette avec manche en acier trempé de Dimensions : 15 cm x 6 cm + ou - 10 %. Manche entre 110 * 130 cm	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
3	Brouette galvanisée avec des roues pneumatiques. Capacité de 80 litre +/- 10%. Dimensions de la cuve (L x l x h) : 78 x 58x23.5 cm + ou - 10%. Idéal pour le transport des aliments, bois, fumier, herbes, céréales.... :	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
4	Plantoir en acier Plantoir à main en acier avec poignée ergonomique (type - pistolet ou similaire), traitement anti-corrosion - Permet de planter et repiquer facilement les plantes à racines - Peinture traitée anti-corrosion pour une excellente tenue dans le temps	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
5	Transplantoir En aluminium gradué	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	



OFPPT/DAL/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

AO N°

/ 2026

6	Greffoir En acier trempé de taille standard	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
7	Râteau En acier trempé avec manche de taille standard	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
8	Sécateurs En acier trempé a longue manche	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
9	Sape grand format En acier trempé avec manche	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
10	Sape petit format En acier trempé avec manche	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
11	Crochet En acier trempé avec manche	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
12	Bêche En acier trempé avec manche de taille standard	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
13	Pioche En acier trempé avec manche de taille standard	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
14	Pelle à sable En acier trempé avec manche de taille standard	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
15	Faucille En acier trempé avec manche de taille standard	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
16	Fourche En acier trempé avec manche, de taille : 340 x 225 x 32 mm + ou - 10%.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
17	Echelle en aluminium : Transformable 2 plans avec base évasée pour une parfaite stabilité. 8 marches.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

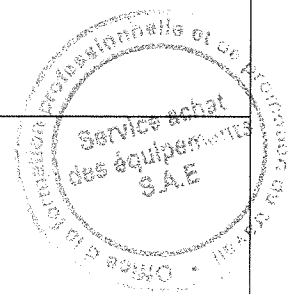
OFPPT/DAL/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

AO N°

/ 2026

18	Scie d'élagage En acier trempé 330mm + ou - 10%.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
19	Pulvérisateur à dos En plastique 16 l minimum avec piston en laiton. Pour les grandes surfaces agricoles et les jardins. Différents types de pulvérisation. Bretelles arrière ajustables.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
20	Décamètre ruban Longueur : 10 m Bande flexible en acier Épaisseur : 25 mm Verrouillage automatique Prise en main confortable Protecteur de lame	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
21	Caisse clayette Matière polypropylène - Qualité alimentaire - Parois ajourées capacité 17 litres couleur blanche selon les normes exigées pour les produits alimentaires.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
22	Cisaille à haie en acier trempé, destinée à la taille et à l'élagage de haies et de branches de diamètre moyen à important. Équipée d'un système amortisseur de chocs. Longueur totale comprise entre 500 et 600 mm ; longueur de lame comprise entre 180 et 220 mm.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
23	Sceau En plastique poids 1 kg	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
24	Tenailles En acier allié de qualité. Mâchoires et bords de coupe brochés avec précision forgées en acier au carbone et entièrement traitées thermiquement pour une durabilité et une performance optimale. Poignées plates et tête polie laquée noire.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
25	SET DE 3 PINCES UNIVERSELLE +DIAGONALE +BEC LONG	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
26	Kit de protection Adapté aux risques phytosanitaires répondant aux normes spécifiques de la profession. Le kit est composé de : - 1 combinaison Classic plus vert à, capuche spécial pulvérisation - 1 paire de gants nitrile vert 330 mm Norme EN 374 - 1 demi masque de protection Norme EN 140 - 2 filtres demi masque A2P3 - 1 paire de lunette masque norme EN 166	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

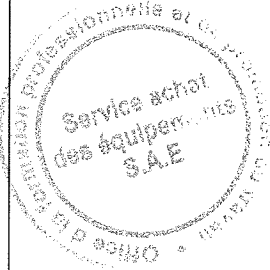


OFPPT/DAL/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

AO N°

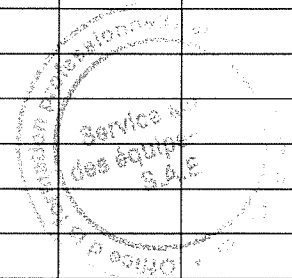
/ 2026

27	Arrosoir en plastique de 10L	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
28	Chronomètre manuel 1/100s avec 50 temps intermédiaires,	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
29	Cutter pour tuyau 230MM	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
30	Boite à outils Mécanicien 30 pièces minimum : composée d'outils fabriqués en acier incluant des clés, douilles, tournevis et pinces ... (30 pièces minimum)	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
31	Trousse de premiers soins	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
32	Gants de protection (paires) Paume enduite de PU, flexible et bonne sensation. Coquille HPPE, résistance aux coupures et à l'abrasion. Matière : Antistatique. Taille : standard	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
33	Lunette-masque	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
34	Ciseaux de récolte en acier trempé avec une large ouverture pour les doigts. Idéal pour couper et pour la récolter des plantes : (Longueur des ciseaux de récolte : 15 cm - Largeur de la poignée : 7 cm - Longueur de la lame : 7cm) + ou - 10%	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
35	Paires de Bottes en plastique : - Botte vert ultra légère, sans coquille en PVC - TAILLES : du 39 au 42 : 5 paires pointure 39; 5 paires Pointure 40; 5 paires pointure 41; 5 paires pointures : 42 - COULEURS : Vert - TIGE : en PVC vert. - Semelle PVC noir. - Doublure polyester blanc. - Résistance : Acides, bases, désinfectants, fumier, produits chimiques.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
le matériel sera livré avec une proposition de design de l'espace de stockage du matériel, réparti selon la taille et l'utilité de l'article.			

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

- Lot n°2 : Petit outillage agricole

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HTVA	(3) Prix total Hors TVA (3) = (1)*(2)	(4) TVA Appliquée sur (3)	(5) Montant TTC (5) = (3)+(4)
1	Sécateur professionnel	U	40				
2	Binette avec manche	U	40				
3	Brouette	U	20				
4	Plantoir en acier	U	40				
5	Transplantoir	U	40				
6	Greffoir	U	40				
7	Râteau	U	40				
8	Sécateurs	U	20				
9	Sape grand format	U	40				
10	Sape petit format	U	40				
11	Crochet	U	20				
12	Bêche	U	40				
13	Pioche	U	40				
14	Pelle à sable	U	40				
15	Faucille	U	40				
16	Fourche	U	40				
17	Echelle en aliminium :	U	4				
18	Scie d'élagage	U	10				
19	Pulvérisateur à dos	U	40				
20	Décamètre ruban	U	10				
21	Caisse clayette	U	100				
22	Cisaille à haie	U	10				
23	Sceau	U	40				
24	Tenailles	U	40				
25	SET DE 3 PINCES	U	20				
26	Kit de protection	U	40				



OFPPT/DAL/DAL

Dossier d'Appel d'Offres

AO N°

/ 2026

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HTVA	(3) Prix total Hors TVA (3) = (1)*(2)	(4) TVA Appliquée sur (3)	(5) Montant TTC (5) = (3)+(4)
27	Arrosoir en plastique de 10L	U	40				
28	Chronomètre	U	10				
29	Cutter	U	10				
30	Boîte à outils Mécanicien 30 pièces minimum :	U	4				
31	Trousse de premiers soins	U	8				
32	Gants de protection (paires)	U	40				
33	Lunette-masque	U	40				
34	Ciseaux de récolte	U	40				
35	Paires de Bottes en plastique :	U	40				
MONTANT TOTAL =							

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le



m

7